REMISE DES INSIGNES DE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

A Madame Ghislaine TAFFARY

Par Michel VOLTAS, Président du Tribunal de Commerce de TARBES

*****

Chère Madame TAFFARY

Je suis très honoré que vous m'ayez sollicité pour vous recevoir dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et vous remettre les insignes du grade de Chevalier, suite à votre nomination par le Gouvernement de la République, au titre du Ministère du Développement Solidaire, Promotion du 14 juillet 2010.

Bien d'autres personnalités dans l'assistance choisie que vous avez su réunir ce soir, autour de vous, auraient pu accomplir cette mission.

Mais, c'est avec fierté que je vais m'acquitter de cette tâche.

En effet, je vais avoir l'heureuse obligation, conformément aux usages de cet ordre prestigieux, d'évoquer à cette occasion, discrètement votre vie privée, avec plus d'éclat votre parcours professionnel de femme à responsabilités, à nouveau distinguée et à l'honneur.

Vous êtes née à La Flèche, département de la SARTHE, dans un milieu de commerçants.

A la suite de la disparition prématurée d'abord de votre père, puis de votre mère, vous interrompez vos études, mais, très vite, puis tout au long de votre vie, vous complèterez votre formation, notamment en matière de gestion-comptabilité et en relations publiques.

Votre frère poursuivra l'exploitation du commerce familial. Vous avez un peu plus de vingt ans et vous rejoignez TARBES. Vous allez y épouser un artisan technicien en mécanique de précision.

Vous serez, pendant plus de huit ans, sa principale collaboratrice.

De cette union vont naître deux enfants qui, aujourd'hui, grâce à l'éducation que vous leur avez inculquée, occupent des situations enviables. Ils vous ont donné trois petits enfants.

Mais, vous allez subir l'épreuve du divorce et, comme c'est souvent le cas, devoir trouver un emploi.

Après quelques expériences, en 1981, vous devenez cadre d'une entreprise informatique industrielle de PAU, qui possède une agence de vingt cinq salariés à TARBES. Vous en êtes la responsable, appréciée de la clientèle, de la Direction, du personnel.

Malheureusement, en 1993, déjà une année de crise, l'entreprise est appelée à se restructurer. C'est le licenciement économique. Vous allez, pendant deux longues années connaître le parcours douloureux de la recherche d'un emploi, avec ses humiliations, ses doutes, ses interrogations, mais en même temps, chez vous, avec la volonté de rebondir, de vous en sortir.

En 1995, par un heureux concours de circonstances, vous entrez en relation avec le dirigeant de l'époque de l'entreprise CASTELLS, filiale du groupe de construction S.A.E.

Au même moment, cette entreprise tente de mettre en œuvre un concept nouveau avec plusieurs entreprises locales, à l'occasion du lancement du PLIE – Plan Local par l'Insertion et l'Emploi.

C'est la création du CREPI « Club Régional d'Entreprises pour l'Insertion ».

Son objet : rassembler des entreprises de tous secteurs d'activités pour participer activement aux actions de réinsertion sociale et de retour à l'emploi, sur le département des Hautes-Pyrénées.

Vous êtes recrutée pour bâtir cet organisme.

Les débuts ont été difficiles.

Il a fallu, et il faut toujours, convaincre les entreprises d'apporter leur soutien actif et concret à des opérations dont le contenu n'était pas encore bien défini et qu'il fallait cerner, au fur et à mesure, avec les partenaires sociaux et institutionnels.

De même, il a fallu, et il faut toujours, recevoir les personnes susceptibles d'entrer dans le chemin de l'insertion, personnes souvent en perte de repères vis-à-vis du monde du travail, voire, de la vie en société.

Vous savez être à leur écoute, répondre à leurs attentes avec une infinie patience et un sens aigu de la justice sociale au profit des plus démunis.

Quinze ans plus tard, vous avez relevé le défi ; vous pouvez être légitimement fière du chemin parcouru, avec, bien entendu, l'implication et le concours désintéressé des membres du CREPI et de ses Présidents successifs : Patrick COUTIERE, Alain JEAN-FREDERIC, Vincent-Didier ROUSSE, Philippe CARRERE et Davy SAINT-LAURENT

Certes, vous avez connu, et connaîtrez encore, le scepticisme de la part de quelques employeurs qui ne comprennent pas votre obstination pour placer et faire parrainer un cas difficile. En d'autres occasions, vous avez affronté et affronterez encore, l'ingratitude ou l'impatience de vos protégés.

Mais, consciente de la noble mission qui est la vôtre, ces déceptions vous stimulent. Car vous avez surtout connu et connaîtrez encore des petits et de plus grands succès.

D'abord, celui d'avoir su structurer l'organisme qui vous avait été confié à sa création.

A l'origine, une salariée permanente, vous-même.

Aujourd'hui, une équipe enthousiaste de cinq femmes s'active avec la foi et l'énergie que vous leur avez insufflées à poursuivre l'objectif du CREPI : être une passerelle vers l'emploi pour, le plus souvent, des personnes faibles.

Par votre action persévérante et déterminée, vous savez mobiliser les énergies des entreprises adhérentes au CREPI qui deviennent, à leur tour, des ambassadrices pour la bonne cause.

En effet, aux trente membres fondateurs du CREPI, se sont jointes plus de cent cinquante entreprises partenaires et accompagnantes de salariés en formation ou en parcours d'insertion.

Vous avez su trouver les financements indispensables et adaptés aux opérations, tant auprès des institutionnels publics tels que la Direction du Travail, Pôle Emploi, le Service du Droit des Femmes, le Conseil Général, le Conseil Régional, le PLIE, mais aussi auprès d'organismes privés, tels que l'Union des Entreprises, la Fondation deuxième chance Alstom.

Mais le succès, c'est d'abord et surtout les résultats : plus de 1 400 insertions réussies, pendant ces quinze ans, de personnes en difficultés diverses, de faible niveau de qualification, souvent issues de l'immigration, de travailleurs handicapés, des séniors, des femmes isolées. Toutes ces personnes ont eu la possibilité d'être formées, d'accéder à des emplois pérennes et ainsi d'être reconnues par la société et, elles mêmes, de trouver ou de retrouver espoir et dignité.

Par l'action du CREPI, et singulièrement la vôtre en son sein, l'image sociale des entreprises des Hautes-Pyrénées mérite d'être signalée et saluée, à sa juste valeur.

Et, maintenant, vous soutenez et aidez au démarrage du CREPI BEARN.

Mais vous ne vous limitez pas à la Direction et à l'animation du CREPI. Votre engagement quotidien pour les autres vous a conduite à faire profiter de votre expérience et de votre dévouement, nombre d'associations d'insertion de notre département. Par exemple : Récup-Actions, Passage Protégé, APPUIE, Crescendo-Tams, Entraides Services, DEFI Emploi, Maisons Communes Emploi Formation, le CREF, mais aussi B2i (Bigorre Intérim Insertion) où en tant que Président de cette Association, j'ai eu l'occasion d'apprécier vos qualités, votre capacité à créer des projets et à les mener à bien.

On devine que les difficultés que vous avez connues dans votre vie personnelle vous ont donné cette sensibilité qui vous rend si attentive aux autres.

Déjà, en 2002, vous avez été distinguée par les Pouvoirs Publics et promue « Chevalier dans l'Ordre National du Mérite » pour récompenser vos actions de solidarité.

Pour la passion et le dynamisme communicatif que vous mettez dans votre action et l'efficacité des résultats obtenus, pour l'ensemble de votre œuvre, il était normal que vous soyez admise dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

C'est pourquoi, Madame Ghislaine TAFFARY, suivant la formule consacrée, mais avec une grande satisfaction et mes plus vives félicitations.

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons

CHEVALIER de la Légion d'Honneur ».

Michel VOLTAS